



Commune d'HAUTOT LE VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 29 novembre 2021

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 29 novembre 2021 à 20 H 00 avec comme ordre du jour les points suivants :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 septembre 2021
- Avis du Conseil municipal sur le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement du Syndicat d'eau et d'assainissement du Caux central
- Mandat au centre de gestion 76 pour une mise en concurrence pour le contrat groupe couvrant les risques statutaires
- Adhésion à la mission optionnelle mutualisée "réfèrent signalement" du Centre de Gestion 76
- Achat d'un désherbeur thermique
- Recours à un agent contractuel pour le remplacement de l'agent d'entretien (ménage)
- Bourses scolaires
- Colis de Noël pour les anciens
- Voyages scolaires ou compétitions sportives
- Questions et informations diverses

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de Mme Lydie ADE qui a donné pouvoir à M. Claude BELLIN.

1. Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 septembre 2021.
2. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Caux central celui-ci doit donner son avis sur le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'eau du Syndicat (RPQS) de l'année 2020. Il en présente les données essentielles concernant notre commune avant que le Conseil n'émette un avis favorable à ce rapport. Celui-ci est consultable en Mairie.
3. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de gestion 76 (CDG76) sollicite la commune pour l'autoriser à engager la procédure de mise en concurrence pour le marché de contrat groupe d'assurance statutaire qui vient à échéance le 31 décembre 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour donner mandat au CDG76 pour négocier ce nouveau contrat.
4. Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que depuis le 1^{er} mai 2020 chaque employeur public doit se doter, à destination de ses agents, d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Le CDG76 propose une nouvelle mission optionnelle mutualisée "réfèrent signalement". Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette nouvelle mission, sachant que la commune ne paye que lorsque des agents font appel à ce service.
5. Monsieur Michaël BLONDEL explique au Conseil municipal que depuis plusieurs années, les collectivités locales ne sont plus autorisées à utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts. Une dérogation pour les cimetières a été donnée jusqu'au 30 juin 2021. Cette nouvelle obligation nous a amené à envisager et expérimenter plusieurs solutions. Après quelques mois, il apparaît que l'utilisation d'un désherbeur thermique est la mieux adaptée. Le recours à un prestataire représente un coût d'environ 500 € à chaque intervention et il faut compter 7 à 8 interventions par an. Il est donc proposé au Conseil municipal d'acquérir un désherbeur thermique. Les contacts pris avec divers fournisseurs font état d'un coût d'environ 3 100 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord. Cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget primitif 2022. Le Conseil départemental subventionnant, au titre de la réduction des pollutions phytosanitaires, l'acquisition de matériel nécessaire à la gestion alternative aux phytosanitaires à hauteur de 25 % HT, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du conseil départemental.

Informations diverses

6. L'agent d'entretien en charge du ménage des locaux communaux prend sa retraite au 30 novembre 2021. Pour la remplacer, Monsieur le Maire souhaite s'assurer que la personne recrutée corresponde bien à nos attentes. Aussi, il propose de réaliser ce recrutement par voie contractuelle avec une période d'essai d'un mois. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.
 7. Mme Christine SEGUIN explique au Conseil municipal que par délibération en date du 18 novembre 2019, le Conseil municipal avait décidé de reconduire l'attribution des bourses scolaires de 40 € par enfant ou jeune adulte à partir de l'entrée en 6^{ème} et jusqu'à 21 ans sur présentation d'un certificat de scolarité. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette attribution pour les années 2021 et 2022
 8. Mme Christine SEGUIN rappelle au Conseil municipal qu'à l'occasion de la fête de Noël, la commune a pour habitude de distribuer un colis aux Hautotais de 65 ans et plus. La valeur de celui-ci est de 25 € pour une personne seule et de 35 € pour un couple. Exceptionnellement, en 2020, en raison de l'annulation du repas des anciens du fait de la crise sanitaire, celui-ci avait été porté à 35 € pour une personne seule et à 45 € pour un couple. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette action en faveur des anciens et d'arrêter pour 2021 la valeur des colis à 25 € pour une personne seule et de 35 € pour un couple.
 9. Mme Christine SEGUIN explique au Conseil municipal que par délibération en date du 20 juin 2018, le Conseil municipal avait décidé de renouveler les aides aux voyages scolaires ou pour des compétitions sportives selon les conditions suivantes : *la commune participe, pour les enfants y résidant, au financement des voyages scolaires et des déplacements nécessaires à la pratique d'une compétition sportive à partir de la 6^{ème}. Cette participation s'élève, à raison d'une fois par an pour chacun de ces motifs, au quart de la dépense restante à la charge de la famille si cette dernière est non imposable. La demande doit être faite par écrit et être accompagnée d'un justificatif de non-imposition et d'une facture acquittée. Le règlement est effectué une fois le voyage ou le déplacement réalisé.* Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire cette aide selon les mêmes conditions.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors du conseil communautaire du 21 octobre 2021, les conseils communautaires ont adopté une délibération modifiant le règlement de fonds de concours 2019 – 2025. Ces modifications portent sur :
 - L'intégration des dépenses de voirie dans les dépenses d'investissement éligibles à ce fonds de concours,
 - L'augmentation de 50 % de l'autorisation de programme fixée initialement à 800 000 €. L'autorisation de programme est ainsi portée à 1,2 M€.Pour notre commune, Le montant du fonds de concours est donc porté de 22 821,68 € à 34 232,52 €.
 - Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire a adopté les rapports d'activité 2020 et 2021 du centre aquatique ainsi que le schéma de développement touristique. Ceux-ci sont consultables sur demande à la Mairie.
 - Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil municipal donne son accord pour organiser la cérémonie des vœux le 8 janvier 2022 à 15 H 00.
 - Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à sa demande la société Enedis a fait procéder à la remise en état de la chaussée au niveau du n° 30 Chemin de la Côte.
 - Mme Christine SEGUIN informe le Conseil municipal que le Comité des loisirs organise une sortie patinoire ouverte à tous les Hautotais le vendredi 10 décembre à partir de 19 H 00. Celle-ci sera suivie du partage d'un vin chaud dans la salle polyvalente. Elle indique ensuite que le Comité souhaite actualiser ses statuts. A cet effet, une assemblée générale extraordinaire est fixée le 6 décembre à 20 H 00 dans la salle polyvalente. Elle est ouverte à tous les habitants de la commune. Elle précise que toutes les idées pour animer la vie de notre commune seront les bienvenues.
 - Mme Delphine CARPENTIER, déléguée au Conseil syndical du Syndicat d'Eau et d'assainissement du Caux Central, informe le Conseil municipal que le processus de décarbonatation de l'eau potable (adoucissement) va se mettre en place progressivement à partir du mois de janvier 2022.
 - Depuis le dernier compte rendu du conseil municipal, le site internet de la commune <https://www.hautot-le-vatois.fr/> s'est enrichi de plusieurs articles : la fibre optique à Hautot-le-Vatois, la commémoration de l'armistice du 11 novembre, les directives de la Préfecture sur la lutte contre l'influenza aviaire.